

DEC213531DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8227.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28/10/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO

